

**OBJET : DÉSIGNATION DU
REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE
PILOTAGE DE L'OFPI ET
CHANGEMENT DE PRÉSIDENTE**

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Laurette BOTTA.

Date de la convocation : Mercredi 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Votants : 30

Résultat des votes :

Pour : 29
Abstention : 1
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Michel VALETTE (Corbel) ; Laurence JACQUET, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Florence LAURENDON (La Bauche) ; Angélique VIAL (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Catherine BODEREAU, Ylan MONTAGNAT-TATAVIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Michel BENEZETH (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Céline BOURSIER, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bruno BIGILLON, Marie-Aude GONON, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Marion FAYARD, Arnold CAUTERMAN (Saint-Thibaud de Couz) ;

Excusé : Sébastien MASSIT

Pouvoirs : Vincent COMBET à Raphaël MAISONNIER ; Pierre FAYARD à Angélique VIAL ; Isabelle MORELLI-MAILLET à Céline BOURSIER ; Wilfried TISSOT à Laurette BOTTA.

VU la délibération du conseil communautaire n°22_030 du 15 février 2022 approuvant à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à l'Observatoire Partenarial de l'Isère (OFPI),

VU la délibération du conseil communautaire n°23_208 du 19 décembre 2023 approuvant à l'unanimité l'établissement d'une nouvelle convention de coopération entre l'OFPI et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027,

VU la délibération du conseil communautaire n°26_097 du 7 avril 2026 approuvant l'élection de Madame Laurette BOTTA en qualité de Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

VU la délibération du conseil communautaire n°26_104 du 7 avril 2026 approuvant l'élection de Monsieur Raphaël MAISONNIER en qualité de sixième Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT la poursuite de la convention de coopération entre l'OFPI et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, dans les conditions de cette dernière ;

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ (29 voix POUR et 1 Abstention)**

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de l'OFPI 2024-2027, conformément au partenariat initié lors de l'année 2022.
- **DÉSIGNE** Monsieur Raphaël MAISONNIER, Vice-Président à l'Urbanisme et à l'Habitat, comme représentant de l'EPCI au sein du comité de pilotage de l'OFPI.

La Présidente

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture.

Le 1^{er} octobre 2026,

